

Péruwelz, le 12-09 2022

Objet : le Règlement d'ordre intérieur et la communication en général

Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Chers Parents,  
Chers Elèves

Vous aurez probablement découvert le **Règlement d'ordre intérieur (R.O.I.) - version 2022-2023** sur notre site internet : <https://www.ar-peruwelz.be/le-reglement-dordre-interieur-r-o-i/>

Il comporte un ensemble de règles qui doivent assurer aux élèves les meilleures conditions qui soient pour bénéficier d'une formation de qualité dans notre cadre scolaire et permettre les relations les plus fructueuses entre tous les acteurs de la communauté éducative au bénéfice général de tous.

Les élèves doivent savoir qu'ils ont des devoirs élémentaires tels la production d'un travail scolaire de qualité, le respect des autres (les membres des personnels et les pairs, entre autres), des infrastructures, du matériel et de nos règles de fonctionnement.

Vous-mêmes, en tant que parents d'un élève mineur, êtes nos principaux partenaires dans le parcours scolaire et la *coéducation* de votre enfant.

Vous avez par conséquent un rôle considérable à jouer : le contrôle du journal de classe, des travaux, de la tenue vestimentaire, du matériel, de la fréquentation scolaire...

Les équipes éducatives ont aussi leurs obligations et doivent faire montre d'un professionnalisme sans faille. Je leur adresse un vade-mecum et des ordres de service en bonne et due forme à cet effet.

La combinaison de tous ces éléments doit pouvoir déterminer l'organisation générale de l'établissement où chacun a le droit de s'y épanouir, sans crainte pour son intégrité physique, psychologique et morale.

A tout ceci viennent s'ajouter **la communication et l'échange d'informations.**

Si le journal de classe reste le lien par excellence entre l'école et la famille (R.O.I., pp.16-18), imposé par la Fédération Wallonie-Bruxelles et Wallonie-Bruxelles Enseignement, nous utilisons depuis 2019-2020 un autre canal d'informations sous la forme d'une application numérique.

Il s'agit de *Konecto* (Voir : <https://www.konectoapp.com/>), une application pour directement prendre connaissance des mails sur votre Smartphone en provenance de l'adresse email spécialement créée pour chacun de nos élèves.

En effet, les élèves disposent d'une adresse email d'étudiant(e) sous la forme [nom.prénom@student.arperuwelz.be](mailto:nom.prénom@student.arperuwelz.be)<sup>1</sup>, munie d'un mot de passe pour pouvoir accéder d'une manière classique aux messages ou à l'application (via le smartphone ou le PC) et donc aux messages, aux documents, aux informations générales relatives aux opérations diverses ponctuant l'année scolaire et son organisation.

Ce système présente plusieurs avantages :

- Tous les parents sont informés en temps utile (et en même temps) de toutes les modalités en matière de fonctionnement scolaire ; plus personne ne peut se permettre de dire qu'il n'a pas été tenu informé.
- Plus aucun document distribué ne sera perdu ou ne traînera dans le fond du cartable.
- On imagine les bienfaits pour l'environnement puisque des dizaines de milliers de photocopies ne sont plus produites.
- Les adresses email privées des parents n'ont plus lieu d'être ET les parents séparés, à partir d'une adresse email unique, celle de leur enfant, reçoivent tous les messages le concernant.
- L'accès à l'information est immédiat ; un élément désormais incontournable en période de crise (comme la *Covid*) et de situations fluctuantes (comme celles que nous avons vécues).
- ...

A défaut donc de télécharger l'application *Konecto*, il vous est loisible de consulter tous les mails d'une manière plus ... *classique*.

Il me paraît essentiel d'adhérer à ce système *officiel* pour toutes les raisons évoquées ci-dessus mais aussi pour éviter de nous faire perdre du temps et éviter des quiproquos désagréables.

Certaines personnes continuent d'ignorer nos conditions de fonctionnement et nous sollicitent via d'autres canaux (Facebook ; adresses email privées...).

Et à défaut de réponses, nous risquons d'être *accusés* ... de ne pas vouloir communiquer !

Je rappelle également l'existence de notre site internet officiel (<https://www.arperuwelz.be/>) que je m'efforce de tenir à jour très régulièrement et qui regorge d'informations très nombreuses en ce qui concerne notre organisation en général.

Celui-ci reprendra nos diverses dates de fonctionnement pour 2022-2023 (congés scolaires ; fin des périodes ; bulletins ; réunions des parents...). Voir le document annexé à la présente.

Assurez-vous donc d'être en possession de cette adresse email dont il a été question ici ! Les anciens élèves en disposent toujours avec un mot de passe identique à celui en application précédemment.

---

<sup>1</sup> Ou [prénom.nom@student.arperuwelz.be](mailto:prénom.nom@student.arperuwelz.be)

<sup>2</sup> Toutes les infos à propos des connexions, des téléchargements éventuels, les identifiants et codes d'accès ... sont disponibles dans le guide informatique que votre enfant a reçu / est sur le point d'obtenir.

Quant à nos tout nouveaux inscrits, ils ont reçu (ou vont recevoir) un guide informatique avec, entre autres, leur adresse email @student.arperuwelz.be et leur mot de passe. Pensez donc à l'activer, si ce n'est déjà fait !

Je me tiens à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plairait d'obtenir.

Je vous prie de recevoir, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Parents, chers Elèves, mes meilleures salutations.

Philippe Bekaert  
Préfet des Etudes

**Annexe : Informations générales et Agenda administratif 2022-2023**

# ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

## a) Informations générales

### 1. Mesures sanitaires - Situation en septembre 2022

La reprise des cours sur le plan sanitaire s'effectue en vertu de la circulaire ministérielle (8685) du 19 août dernier.

Puisque les experts sanitaires redoutent une recrudescence des risques de contaminations dès l'automne prochain, il est recommandé de maintenir en place un certain nombre de mesures déjà observées précédemment.

#### Aération / Ventilation maximale des locaux.

Ceci signifie ouvrir les fenêtres avant les cours, aux intercours, durant les pauses, après les cours ET les maintenir entrouvertes (au moins deux si plus de deux fenêtres) pendant les cours !

#### Lavage et désinfection des mains : [une priorité à l'ARP.](#)

Il est donc nécessaire de continuer d'appliquer les *bonnes pratiques* des deux années précédentes, comme la désinfection systématique des mains dès l'arrivée des élèves en classe (après chaque changement d'heure ; après une récréation...), dans les ateliers, dans la salle omnisports, au restaurant scolaire...

Le port du masque n'est plus obligatoire. Celles et ceux qui désirent en porter un en ont pleinement le droit. Un masque FFP2 est recommandé pour toutes les personnes médicalement vulnérables.

En cas de durcissements des mesures sanitaires, il est bien évident que je vous en tiendrai informés comme il se doit.

Comme par le passé, toutes les informations que je serai amené à communiquer - notamment en matière d'organisation générale de l'établissement - vous parviendront systématiquement par mail (sur base de l'adresse email créée pour chacun de nos élèves) et via l'application *Konecto*.

A noter que le site internet officiel de l'établissement regorgera toujours d'informations capitales. Voir : <https://www.ar-peruwelz.be>

### 2. Les horaires de cours

Il n'est jamais simple de démarrer une année scolaire et de lancer des horaires qui pourraient d'emblée *convenir* à tout le monde.

Des modifications doivent souvent y être apportées en vertu des groupes-classes qui se sont formés et du nombre trop important d'élèves qu'on retrouve dans certains d'entre eux et qu'il faut alors scinder... A contrario, il faut parfois aussi regrouper certaines classes trop peu peuplées !

Plusieurs enseignants doivent aussi fréquenter d'autres établissements s'ils veulent disposer d'un horaire complet... Les créneaux que les différentes écoles leur réservent durant la semaine sont très souvent incompatibles et entraînent sans cesse des modifications ou des ajustements d'horaires.

Les horaires définitifs seront, comme chaque année, finalisés vers la mi-octobre.

**Merci donc de faire preuve d'indulgence d'ici là !**

## **b) Agenda administratif**

(Conseils de classe / Réunions parents-professeurs / congés scolaires / Autres activités...)

### **1. Congés scolaires 2022-2023**

Fête de la Communauté française	Le mardi 27 septembre 2022
Congé d'automne (Toussaint)	Du lundi 24 octobre au vendredi 04 novembre 2022.
Armistice	Le vendredi 11 novembre 2022.
Vacances d'hiver (Noël)	Du lundi 26 décembre au vendredi 06 janvier 2023. <b>Fin des cours le 23 décembre à 11h50</b>
Congé de détente (Carnaval)	Du lundi 20 février au vendredi 03 mars 2023.
Lundi de Pâques	Lundi 10 avril 2023.
Vacances de printemps	Du lundi 1 <sup>er</sup> mai au vendredi 12 mai 2023.
Ascension	Le jeudi 18 mai 2023.
Pentecôte	Le lundi 29 mai 2023.
Début des vacances d'été	Le samedi 08 juillet 2023.

### **2. Stages**

4P	Stages d'observation - du lundi 28 novembre au vendredi 02 décembre 2022
6TAPh	Stages hebdomadaires : tous les mercredis et jeudis / dès le mercredi 21 septembre jusqu'au jeudi 25 mai 2023. Stages du lundi 13 mars au vendredi 07 avril 2023.
6PF	Stages hebdomadaires : tous les mercredis / dès le 05 octobre jusqu'au 24 mai 2023. Stages du lundi 20 mars au vendredi 07 avril 2023.
6PC	Stages hebdomadaires : tous les vendredis / dès le 07 octobre jusqu'au 26 mai 2023. Stage exceptionnel : du mercredi 21 au samedi 24 décembre 2022. Stages du lundi 20 mars au vendredi 07 avril 2023.
7PF	Stages hebdomadaires : tous les vendredis / dès le 07 octobre jusqu'au 26 mai 2023. Stages du lundi 20 mars au vendredi 07 avril 2023.

5-6TAT	Stages au Festival du Film (Mons) - du vendredi (soir) 10 mars au samedi 18 mars 2023 <b>Sous réserve ! Dates à confirmer !</b> Suite des stages : du lundi 20 mars au vendredi 07 avril 2023.
5TAPh 5-6TTC 5-6TInf 5-6TE 5-6P G-M-S 5P C-F	Stages du lundi 13 mars au vendredi 07 avril 2023.
6G	Stages d'observation - du lundi 03 au vendredi 07 avril 2023

### Remarques concernant les stages :

Voir « Les stages » in : le Règlement d'ordre intérieur, pp.40-43 (<https://www.ar-peruwelz.be/wp-content/uploads/2022/08/reglement-dordre-interieur-version-2022-2023.pdf>).

Rappelons qu'ils sont obligatoires pour les élèves de 6<sup>e</sup> année des sections générales, de 4<sup>e</sup> année professionnelle (stages d'observation et d'initiation) et pour les élèves du 3<sup>e</sup> degré, toutes sections techniques et professionnelles confondues (stages de pratique professionnelle).

Chaque étudiant devra se trouver un lieu de stage qui répondra aux critères définis par l'équipe éducative de chaque section.

Il devra se munir d'une convention de stage, tenir compte d'un ensemble de règles de bienséance (en matière du respect des horaires, des règles de l'entreprise accueillante, de tenue vestimentaire...) et donc adopter une posture *professionnelle* impeccable.

Un carnet de stage accompagnera également les élèves afin qu'ils y notent scrupuleusement les activités et apprentissages réalisés...

### 3. Fin des périodes / bulletins / conseils de classe / réunions parents-professeurs ...

Conseils de classe : 1C et 1D	Le vendredi 23 septembre 2022 : <b>fin des cours du degré inférieur à 14h20</b>
Première réunion de contacts parents-professeurs / Classes de 1C - 1D + séance d'informations concernant APSchool et autres applications	Le vendredi 30 septembre de 17h00 à 20h00 (rue des Français, 31).
Conseils de classe d'orientation des 4G/TT-5G/TT-5TQ-5P	Le lundi 03 octobre 2022.
Conseils de classe d'orientation des 2S-3G/TT-3TQ-4TQ-3P-4P	Le mardi 04 octobre 2022.
Contacts Titulaires de classe - Parents si souhait de réorientation Rencontre Professeurs- Parents (des élèves de 2S)	Le vendredi 07 octobre de 15h30 à 16h30.
Fin de la première période	Le jeudi 10 novembre 2022.
Conseils de classe : degré inférieur (classes de 1C-D, 2C-D, 3G, 3-4TQ, 3-4P)	Le mardi 15 novembre 2022. <b>Elèves du degré inférieur en congé*.</b>
Conseils de classe : degré supérieur (classes de 4-5-6G/TT, 5-6-7TQ, 5-6-7P)	Le jeudi 17 novembre 2022. <b>Elèves du degré supérieur en congé*.</b>

Remise des bulletins	Les mardi et mercredi 22 et 23 novembre 2022.
Rencontre Parents-Professeurs	Le vendredi 25 novembre 2022 de 16h15 à 19h30 (rue des Français, 31)
Accueil spécial des classes de 6 <sup>e</sup> primaire	Le lundi 23 janvier 2023. Elèves du premier degré (site des Français) en congé*.
Epreuves (bilans /examens) Voir + loin : Remarques importantes (point 3) !	2 <sup>e</sup> degré (3-4G / 3-4TQ / 3-4P) et 3 <sup>e</sup> degré (5-6 G-TT-TQ-P/ 7P) : du lundi 30 janvier au vendredi 03 février (voire au 06 février) 2023.
Semaine préparatoire / « Révisions »	Du 23 au 27 janvier 2023.
Fin de la deuxième période	Le vendredi 17 février 2023.
Conseils de classe : degré supérieur (classes de 4-5-6G/TT, 5-6-7TQ, 5-6-7P)	Le mardi 07 mars 2023. Elèves du degré supérieur en congé*.
Conseils de classe : degré inférieur (classes de 1C-D, 2C-D, 3G, 3-4TQ, 3-4P)	Le jeudi 09 mars 2023. Elèves du degré inférieur en congé*.
Remise des bulletins	Les mardi et mercredi 14 et 15 mars 2023.
Rencontre Parents-Professeurs	Le vendredi 17 mars 2023 de 16h15 à 20h00 (rue des Français, 31)
Fin de la troisième période	3 <sup>e</sup> degré G-TT-TQ-P : le 05 juin 2023. 4G : le 06 juin 2023. 3-4TQ : le 08 juin 2023. 3G : le 09 juin 2023. 3-4P : le 13 juin 2023. 2C-2S / 1C : le 15 juin 2023. 1D-2D : le 16 juin 2023
Révisions	3 <sup>e</sup> degré : du mardi 06 au lundi 12 juin. 4G : du mardi 07 au mardi 13 juin. 3-4TQ : du vendredi 09 au jeudi 15 juin. 3G : du lundi 12 au vendredi 16 juin. 3-4P : du mercredi 14 au mardi 20 juin. 2C-2S / 1C : du vendredi 16 au jeudi 22 juin. 1D-2D : du lundi 19 au vendredi 23 juin.
Début des épreuves de juin (+ quelques détails)	3 <sup>e</sup> degré (G-TT-TQ-P) : <u>le mardi 13 juin.</u> - CESS histoire (6G-Tt) : le vendredi 23 juin - CESS français (6G-Tt-TQ + 7P) : le lundi 26 juin. - Qualifications : le vendredi 23 et / ou le lundi 26 juin 4G : <u>le mercredi 14 juin.</u> 3-4TQ : <u>le vendredi 16 juin</u> 3G : <u>le lundi 19 juin.</u> 3-4P : <u>le mercredi 21 juin.</u> 2C-2S : <u>le vendredi 23 juin.</u> - CE1D langue moderne (écrit + oral) : le vendredi 23 juin. - CE1D mathématiques : le lundi 26 juin. - CE1D français : le mardi 27 juin.

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CE1D initiation scientifique (+ LM - partie orale /fin) : le mercredi 28 juin.</li> <li>1C : <u>le vendredi 23 juin.</u></li> <li>- Bilans (math ; français ; initiation scientifique, langue moderne) du 23 au 28 juin.</li> <li>1D-2D : le lundi 26 juin.</li> <li>- Epreuves du CEB les 26, 27, 29 et 30 juin.</li> </ul>
Délibérations	Du 29 juin au 03 juillet
Remise des bulletins	Le mercredi 05 juillet
Rencontre Parents-Professeurs	Le jeudi 06 juillet
Proclamation des classes terminales + Prix spéciaux	Le vendredi 07 juillet.

\*Un service d'accueil et de garderie sera bien entendu assuré au sein de l'établissement (rue des Français).

#### 4. Autres dates

Team-building : tous les membres des personnels	Le lundi 26 septembre : <b>tous les élèves en congé**</b>
Journée pédagogique obligatoire de WBE - tous les membres du personnel enseignant et auxiliaire d'éducation.	Le lundi 27 mars 2023 : <b>tous les élèves en congé*</b>
Journée Portes Ouvertes - section fondamentale Rue Flament, 1.	Le jeudi 13 avril 2023.
Journée Portes Ouvertes (Toutes les sections / options secondaires) - Rue des Français, 31.	Le samedi 22 avril 2023.
Découverte des options et sections (au profit des futurs élèves de 3 <sup>e</sup> , 4 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> années) et sur demande.	Date(s) à préciser mais en lien étroit avec la tenue de la Journée Portes Ouvertes.

\*Un service d'accueil et de garderie sera bien entendu assuré au sein de l'établissement (rue des Français).

\*\*Ce team-building s'inscrit dans le plan de pilotage / Contrat d'objectifs désormais validé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (pouvoir organisateur) et la Fédération Wallonie-Bruxelles (pouvoir régulateur). Cette opération est une des « clauses » du contrat (d'objectifs) et doit donc être honorée. Exceptionnellement, nous ne pourrions pas prévoir de service minimum d'accueil dans l'établissement puisque TOUS les membres du personnel sont concernés par cette opération de team-building. Merci donc de prendre vos dispositions !

#### Remarques importantes :

1. Certaines dates indiquées ci-dessus sont toujours susceptibles de modifications en fonction d'éventuelles directives réglementaires et/ou administratives.



2. D'autres activités peuvent venir s'y greffer (journées pédagogiques ou réunions spéciales programmables ultérieurement en fonction des besoins du service ou à la demande de l'Administration, notamment en ce qui concerne le Plan de Pilotage ou le Contrat d'objectifs, par exemple...).
3. Nous n'organisons pas d'examens en décembre à l'Athénée royal de Péruwelz. Pour quelles raisons ?

Elles sont essentiellement axées sur des réflexions pédagogiques et sont donc pleines de sens !

- a) Certains élèves éprouvent déjà des échecs conséquents en fin de première période (grosso modo à la mi-novembre) ; organiser des examens en décembre (à peine trois semaines plus tard) signifie que la même matière fera l'objet d'une nouvelle évaluation, sans pour autant avoir été valablement appréhendée, ce qui va d'emblée aggraver les piètres résultats engrangés durant la 1<sup>re</sup> période.
- b) Si les examens de décembre *classiques* sont assortis d'une semaine de révisions au préalable, la troisième partie intéressante du triptyque « préparation + passation + correction des épreuves » est généralement absente. En effet, les corrections des épreuves ont lieu en janvier, soit au moins trois à quatre semaines après la passation de celles-ci, et n'ont pas forcément les effets escomptés, à supposer d'ailleurs qu'elles aient bien lieu ! Et si même il était décidé de tenir ces remédiations / corrections quelques jours avant les vacances, beaucoup n'y accorderaient pas l'attention voulue et s'absenteraient volontiers, en sachant qu'aucune nouvelle matière ne serait enseignée.
- c) Ne pas organiser de session en décembre (= 3 semaines au total car révisions + 2 semaines d'épreuves) permet de consacrer un maximum de temps scolaire à la poursuite des apprentissages.
- d) Les élèves ne sont plus mis en « congé » à l'issue des épreuves réparties sur deux semaines. Ce sont donc des jours récupérables pour valablement organiser des journées pédagogiques et des conseils de classe plus efficaces et sensés durant l'année (voir détails dans le tableau ci-dessus)

En revanche, il est prévu une session d'une semaine d'épreuves (de 4 à 6 jours de bilans sommatifs ou d'examens) pour les classes des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> degrés à la fin du mois de janvier / début février.

Le premier degré n'est pas concerné puisqu'il est interdit d'évaluer les élèves qui le fréquentent en-dehors des périodes d'évaluations prévues par l'administration (épreuves diagnostiques en juin en 1C) et les épreuves du CE1D en juin pour les 2C-2S.

Seules des épreuves diagnostiques sont envisageables mais ne peuvent être organisées que durant les heures de cours normales !

Les classes différenciées ne peuvent passer les épreuves liées au CEB qu'en juin.

Notons également que les nouveaux programmes en vigueur dans un certain nombre de disciplines de la formation commune (cours généraux) imposent la passation d'évaluations spécifiques (les UAA ou unités d'acquis d'apprentissage) à des moments différents durant l'année ! Les matières enseignées, en quelque sorte, sous la forme de « modules » sont donc évaluées à la fin de chacun de ceux-ci et donc pas forcément aux *nouvelles* dates prévues (fin janvier - début février), ni même en décembre, à supposer que des examens s'y seraient encore tenus.

Le nouveau système mentionné plus haut (épreuves de fin janvier) devait normalement être enclenché durant les années scolaires 2020-2021 et 2021-2022 mais les mesures Covid et les exigences de l'administration en ont simplement retardé l'application.

Autres avantages du système :

- La matière est mieux répartie et plus équilibrée puisque nous sommes alors au milieu de l'année scolaire.
- Les élèves sont « plongés » dans un contexte similaire à celui qui les attend dans le cadre des études supérieures.
- Ils peuvent apprendre à gérer leur temps de travail, les échéances et le « stress » que ce type de situation peut entraîner.

## **5. Autres informations**

Je vous rappelle qu'il vous est loisible de trouver sur notre site officiel toutes les informations utiles quant à notre organisation scolaire en général.

<https://www.ar-peruwelz.be>



Mes équipes éducatives, administratives et moi-même nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire qu'il vous plairait d'obtenir.

Recevez, Madame, Mademoiselle, Monsieur, chers Parents, chers Elèves mes meilleures salutations.

Le Préfet des Etudes

Philippe BEKAERT